



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la demande d'autorisation de recherche de gîte géothermique à basse température présentée par la société Dalkia

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2021 – 134 du 21 septembre 2021, il sera procédé, **du lundi 11 octobre 2021 à 9h au vendredi 12 novembre 2021 à 17h inclus**, soit pendant une durée de 33 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande présentée par la société Dalkia afin d'obtenir une autorisation de recherche de gîte géothermique à basse température.

Le périmètre de recherche concerne les communes de Nanterre, Suresnes, Clichy-la-Garenne, Puteaux, Courbevoie, Neuilly-sur-Seine, Bois-Colombes, Colombes, La-Garenne-Colombes, Asnières-sur-Seine, Levallois-Perret et Paris (XVI^{ème} arrondissement).

Par décision rendue le 8 septembre 2021, madame la présidente du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné monsieur Gérard Bonnevie, ingénieur général de l'armement en retraite, comme commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner ses éventuelles observations et propositions, lors des cinq permanences qu'il assurera aux dates et heures suivantes dans les mairies suivantes :

- À la mairie de Puteaux – service urbanisme – bureau 108 – 131 rue de la République :

- **lundi 11 octobre 2021, de 9h à 12h ;**
- **samedi 30 octobre 2021, de 9h à 12h ;**
- **mercredi 10 novembre 2021, de 14h30 à 17h30.**

- À la mairie de Courbevoie – 2 place de l'hôtel de ville :

- **lundi 18 octobre 2021, de 13h30 à 17h30 ;**
- **le jeudi 4 novembre 2021, de 16h30 à 19h30.**

De plus, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences téléphoniques de vingt minutes, à réserver par le biais du site dédié à l'enquête publique <http://dalkia-puteaux-courbevoie.enquetepublique.net>, dans les créneaux indiqués ci-dessous :

- **lundi 25 octobre 2021, de 14h30 à 17h30 ;**
- **mercredi 27 octobre 2021, de 9h à 12h.**

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Puteaux - service urbanisme – bureau 108 – 131 rue de la République. Le public pourra envoyer à cette adresse ses observations et propositions par voie postale à l'attention du commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête, qui ne contient pas d'étude d'impact, sera mis à disposition du public, **du lundi 11 octobre 2021 au vendredi 12 novembre 2021 inclus** aux lieux, jours et heures suivants :

- Mairie de Nanterre – direction de l'environnement – Tour A – 6^{ème} étage – 88-118 rue du 8 mai 1945 :

- **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.**

- Mairie de Suresnes – hall de la mairie – 2 rue Carnot :

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h ;**
- **le samedi de 9 h à 12h.**

- Mairie de Clichy-la-Garenne – direction générale des services techniques – 51 rue Pierre :

- **du lundi au vendredi de 8h à 17h.**

- Mairie de Puteaux – service urbanisme – bureau 108 – 131 rue de la République :

- **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 ;**
- **le samedi de 9h à 12h.**

- Mairie de Courbevoie – hall d'accueil – 2 place de l'hôtel de ville :

- **les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h30 ;**
- **le jeudi de 8h30 à 19h30 ;**
- **le samedi de 9h00 à 12h00.**

- Mairie de Neuilly-sur-Seine – service développement durable – 3 boulevard Mermoz :

- **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.**

- Mairie de Bois-Colombes – guichet accueil unique – 15 rue Charles Duflos :

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;**
- **le samedi de 8h30 à 12h.**

- Mairie de Colombes – place de la République :

- **Le lundi de 10h30 à 17h30 ;**
- **du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;**
- **le samedi de 9h à 12h.**

- Mairie de La Garenne-Colombes – accueil de la mairie – 68 boulevard de la République :

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;**
- **le samedi de 8h45 à 12h.**

- Mairie d'Asnières-sur-Seine – accueil de l'Hôtel de Ville – 1 place de l'hôtel de ville :

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 ;**

- Mairie de Levallois-Perret - direction de l'urbanisme et de l'aménagement – 4^{ème} étage – 66 bis rue du Président Wilson :

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.**

- Mairie du XVI^{ème} arrondissement de Paris – service des affaires générales – bureau 209 – 71 avenue Henri Martin :

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également envoyer ses observations et propositions par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : dalkia-puteaux-courbevoie@enquetepublique.net

ou les envoyer sur la boîte fonctionnelle de la préfecture des Hauts-de-Seine : pref-enquetes-publiques-dre@hauts-de-seine.gouv.fr

Dans les mêmes conditions de durée, les pièces du dossier seront également mises à disposition du public sur le site internet suivant :

<http://dalkia-puteaux-courbevoie.enquetepublique.net>

Ainsi que sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

<https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021-projets/Dalkia-Puteaux-Courbevoie>

Ainsi que sur le site de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris : <https://www.prefectures-region.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications>

Le dossier sera en outre consultable sur un poste informatique situé dans les locaux des mairies précitées.

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres seront mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.

Dans le délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations consignées ou annexées aux registres. Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables au projet soumis à l'enquête publique.

Il transmettra ensuite au préfet des Hauts-de-Seine le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans le délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions à la présidente du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Dès réception en préfecture des Hauts-de-Seine, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis aux maires des communes précitées pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents le seront aussi au bureau de l'environnement de la préfecture des Hauts-de-Seine et seront en outre consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine ainsi que sur celui de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris pendant un an.

Le présent avis d'enquête publique sera publié, par les soins du préfet des Hauts-de-Seine et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans les départements concernés par l'enquête publique.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine ainsi que sur celui de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Le même avis sera publié par voie d'affichage sur les communes précitées, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Dans les mêmes conditions, le demandeur procèdera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation des travaux.

La demande déposée donnera lieu à une décision d'autorisation ou de refus, prise par arrêté du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris et du préfet des Hauts-de-Seine.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au responsable du projet :

Monsieur Fabien Rambeaud

Directeur ingénierie

Dalkia

Tour Europe

33 place des Corolles - 92400 Courbevoie - 01 71 09 77 94